

Les demandes de candidatures pour les Listes d'aptitudes de C en B et de B en A devront être envoyées à votre direction d'affectation

au plus tard le 11 septembre 2015, délai de rigueur.

Les notes RH du 28 juillet 2015 (C en B) et du 23 juillet 2015 (B en A) rappellent les conditions statutaires et règles de gestion des listes d'aptitude au titre de 2016.

Les CAPL devront ensuite être réunies au plus tard pour le 13 novembre 2015.

Les agents qui candidatent au titre de 2016 (qu'ils aient ou non postulé au titre de la LA 2015 ou antérieure) doivent produire leur demande par écrit et par la voie hiérarchique, auprès de leur direction d'affectation au 1er septembre 2015.

Le syndicat CGT Finances Publiques met à votre disposition un modèle de candidature pour la LA de C en B et de B en A, ci-joint.

N'hésitez pas si besoin à vous rapprocher des militants et représentants aux CAP de la CGT Finances Publiques.

fichiers:



[Télécharger guide_la_dgfip_2016_v_04082015.pdf](#) (838.13 Ko)



[Télécharger note_dgfip_28_juillet_2015_la_c_en_b_2016_1_-2.pdf](#) (65.72 Ko)



[Télécharger note_dgfip_la_de_bena_du_23_juillet_2015-2.pdf](#) (69.76 Ko)

Public: [Archives CAP Promotion / Sélection](#)

[Archives Droits et Garanties \(avant 2012\)](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
